

**COMMISSION PARITAIRE
DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE FRIBOURGEOISE**

Secrétariat – p.a. Syna, Rte du Petit-Moncor 1a, 1752 Villars-sur-Glâne – ☎ 026 409 78 20

**CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DE
L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE FRIBOURGEOISE**

<p>AVENANT DU 1^{er} JANVIER 2018</p>
--

entre

l'association romande des entrepreneurs forestiers (AREF),

et

ForêtFribourg

d'une part

et

l'Association du personnel forestier fribourgeois (APFF)

et

le syndicat Syna

d'autre part

COMMISSION PARITAIRE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE FRIBOURGEOISE

Secrétariat – p.a. Syna, Rte du Petit-Moncor 1a, 1752 Villars-sur-Glâne – ☎ 026 409 78 20

SALAIRES MINIMAUX DÈS JANVIER 2018

Salaires 2018

1. Tous les salaires et les frais, les indemnités et les contributions professionnelles restent inchangés en 2018
2. Dès le 1^{er} janvier 2018, les salaires ne peuvent être inférieurs aux normes fixées par le présent accord, soit :

Salaires minimaux: Art. 21 de la CCT

Catégorie de salaire	Fonction	Salaire minimale
A	Ouvrier forestier sans CFC	Fr. 22.00 / heure Fr. 4'004.00 / mois
B	Forestier-bûcheron avec CFC	Fr. 23.50 / heure Fr. 4'277.00 / mois
C	Spécialiste / machiniste avec brevet	Fr. 26.70 / heure Fr. 4'859.40 / mois
D	Contremaître avec brevet	Fr. 29.20 / heure Fr. 5'314.40 / mois
E	Chef exploitation / Garde forestier ESF avec diplôme	Fr. 34.90 / heure Fr. 6'351.80 / mois

Jours fériés 2017: Art. 16 de la CCT

Nouvel-an	lundi	1er janvier 2018
Vendredi Saint	vendredi	30 mars 2018
Lundi de Pâques	lundi	2 avril 2018
Ascension	jeudi	10 mai 2018
*Fête-Dieu	jeudi	31 mai 2018
Fête nationale Suisse	mercredi	1 ^{er} août 2018
Assomption	mercredi	15 août 2018
Toussaint	jeudi	1 ^{er} novembre 2018
Noël	mardi	25 décembre 2018

*seulement pour la partie catholique du canton

Pour la partie réformée du canton, les employeurs peuvent accorder les congés en fonction des jours fériés usuels.

Frais et indemnités

Article de la CCT	Sujet	Montant
25	Frais de déplacement	CHF 0.80 / km
26	Indemnité de repas	CHF 16.00 / repas

Le présent avenant entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

**COMMISSION PARITAIRE
DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE FRIBOURGEOISE**

Secrétariat – p.a. Syna, Rte du Petit-Moncor 1a, 1752 Villars-sur-Glâne – ☎ 026 409 78 20

L'association romande des entrepreneurs forestiers (AREF)

Philippe Morisod

Jérôme Simon-Vermot

ForêtFribourg

Fritz Burkhalter

Thierry Sottas

L'association du personnel forestier fribourgeois (APFF)

Yvan Flückiger

Mélanie Glayre